

M A I R I E D E
C H Â T E L

FOLIO N° 2022/.....

ARRETE N°123-0822 - PM
Réf. : NR/AA/VC

**Règlementation temporaire de la circulation secteur Devant de Châtel.
Enfouissement ligne électrique de la télécabine de Super-Châtel.
Du 1^{er} au 30 septembre 2022**

Le Maire de la Commune de CHATEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5 et L.2213-1,1° ,

VU le Code de la Route et notamment les articles R.411-8, R.411-21-1 et R.411-25,3,

VU l'arrêté du 24 Novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU la loi n° 809/2004 du 13/08/2004 et notamment son article 140, concernant les actes soumis au contrôle de légalité,

CONSIDERANT les travaux d'enfouissement de la ligne électrique de la télécabine de Super-Châtel, du 1^{er} au 30 septembre 2022,

CONSIDERANT que la sécurité des usagers impose d'interdire toute circulation au niveau du chantier.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : CIRCULATION

Afin de permettre l'enfouissement de la ligne électrique de la télécabine de Super-Châtel, **toute circulation sera interdite** dans le secteur des Devants de Châtel et notamment le chemin des Balcons de Châtel (selon le plan joint) , du 1^{er} au 30 septembre 2022. Ces dispositions ne s'appliquent pas :

- Aux entreprises travaillant sur le chantier
- Aux véhicules utilisés pour assurer une mission de sécurité ou de secours,

ARTICLE 2 : SIGNALISATION

La signalisation réglementaire sera mise en place par la SAEM.

ARTICLE 3 : INFRACTIONS

Les infractions au présent arrêté seront poursuivies conformément à l'article R.610-5 du Code Pénal.

ARTICLE 4:

- Madame le Directeur Général des Services Municipaux,
 - Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux,
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ABONDANCE,
 - Le Service de Police Municipale,
 - Monsieur Bernard HUGON, Directeur de la SAEM Sports et Tourisme
- seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CHATEL, le 23 août 2022.

Nicolas RUBIN,
Maire de CHATEL

